

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : ..NANTES.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : ..externe.....

Epreuve : ..cas pratique.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Marianne

Préfecture du département X

Direction de la coordination, des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de la coordination interministérielle
et de l'environnement

Affaire suivie par :

Tel :

Email :

À [ville], le [jj/mm/aaaa]

Note à l'attention des directrices et
directeurs des services déconcentrés

Objet : Déploiement national du plan de sobriété énergétique de
l'État.

Référence : Circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan de
sobriété énergétique de l'État.

Annexes : 1) Cartographie des acteurs du plan de sobriété
énergétique

2) ~~B~~ Exemple de plan d'action pour la mise
en oeuvre à l'échelle d'une sous-préfecture

Le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé, le 14 juillet 2022 le lancement du plan de sobriété énergétique dans ~~le~~ contexte ^vactuel de réchauffement climatique, s'accélérent chaque décennie voire année, et en lien avec la guerre en Ukraine, ce plan a vocation à réduire de 10% la consommation globale d'énergie et s'inscrit dans la trajectoire ~~v~~ mondiale visant la neutralité carbone d'ici 2050.

Le plan de sobriété doit être décliné par chaque ministère auprès de l'ensemble des opérateurs et établissements sous sa tutelle, et est soumis à une obligation de résultat.

Dans la perspective ~~du comité~~ d'accompagner le déploiement de ce plan dans les services déconcentrés du département, la présente note a pour objectif, en premier lieu de présenter les grandes lignes du plan face à l'urgence de répondre ~~aux~~ crises énergétiques et climatiques (I). En second lieu, seront précisées les modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans les structures déconcentrées (II).

~~I. Le plan de sobriété énergétique~~

I. Présentation des grandes lignes du plan de sobriété énergétique levier d'action face aux crises énergétiques et climatiques

L'accélération du réchauffement climatique et la crise énergétique traversée en particulier par l'Europe (A) nécessitent ~~v~~ l'adoption et le déploiement d'un plan d'engagement national permettant l'action des administrations (B) dans un effort d'exemplarité ^{publiques}.

A) L'accélération de l'urgence climatique

Le rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en mars 2023 fait état de constats alarmants. Le réchauffement mondial continue de s'accroître, la décennie 2011-2020 étant la plus chaude depuis environ 125 000 ans. Cela contribue directement à accroître la vulnérabilité des écosystèmes et de la population, particulièrement en matière d'accès à l'eau, à l'alimentation et aux services de santé et de développement économique, ce qui conduit à des crises humanitaires toujours plus nombreuses. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) continuent d'augmenter fortement, alors que leur réduction drastique est nécessaire pour respecter l'objectif de limitation du réchauffement planétaire global à 1,5 °C, et atteindre la neutralité carbone.

Le GIEC recommande une trajectoire indiquant que l'atteinte de ces objectifs, nécessite la mobilisation d'une large palette sectorielle, et surtout une transformation systémique.

C'est dans cette optique que s'inscrit le plan de sobriété énergétique lancé par le gouvernement dans toutes les administrations et établissements publics (B)

B) Les grands axes du plan de sobriété énergétique

L'objectif de neutralité carbone implique de réduire la consommation d'énergie de 40% d'ici à 2050. Ce plan national a également pour vocation à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à assurer la sécurité du réseau énergétique, notamment en hiver.

Ces objectifs de sobriété ne pourront être atteints que par des actions individuelles et collectives, actions déclinées en vingt mesures obligatoires dans le cadre de ce plan. Les secteurs visés sont notamment les bâtiments, les mobilités et le transport, le numérique et la commande publique. Toutes ces mesures ~~font~~ sont accompagnées de moyens humains, (par exemple le déploiement d'énergéticiens et de techniciens pour accompagner la rénovation des bâtiments), financiers et d'un accompagnement de l'Etat.

Un suivi ^{local} régulier de la consommation d'énergie des services concernés devra être mis en place. Il est recommandé pour cela de s'appuyer sur la gouvernance Services publics écoresponsables (SPE) issue de la circulaire 6145/SG du 25 février 2020.

Au niveau national, l'organe de suivi du développement du plan est le comité de suivi, présidé par les ministres de la transition énergétique, de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la transformation et fonction publiques, et composé par des secrétaires généraux et des préfets de région.

Bien que s'inscrivant dans le cadre d'une planification de ~~long~~ plus long-terme de transition écologique, l'élaboration du plan d'action permettant le déploiement du plan de sobriété énergétique est d'ores et déjà à mettre en œuvre ~~en~~ dans les structures décentralisées (15).

II. Modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans les structures décentralisées de l'État.

Au niveau des services décentralisés, le plan d'action ^{devra} ~~peut~~ être élaboré, ~~en~~ en collaboration avec les agents et faire l'objet d'un dialogue social de proximité renforcé. La mise en œuvre du plan sera temporellement double. En premier lieu, des actions rapides et peu coûteuses seront déployées ~~en~~ dans les services (A). En parallèle, des concertations et réflexions relatives à des actions de plus long-terme seront requises (B). L'ensemble des acteurs mobilisés par ce plan est détaillé en Annexe 1.

A) Le déploiement rapide d'actions simples et peu coûteuses.

Aux niveaux individuel et collectif des agents, des mesures efficaces mais peu coûteuses peuvent être rapidement en place.

En ce qui concerne la consommation issue des bâtiments, le chauffage ne fonctionnera qu'en dessous d'une température fixée (19°C en moyenne) et la climatisation pourra être déclenchée qu'à partir de 26°C. L'eau chaude et le débit des robinets seront réduits de façon à moins consommer d'énergie.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les éclairages intérieurs et extérieurs doivent, de manière plus systématique, être ~~mis~~ éteints la nuit et les week-ends au jour de fermeture du service.

En ce qui concerne les mobilités, les agents seront sensibilisés à la réduction de ~~leur~~ ^{leur} vitesse lors de leurs trajets professionnels et participeront à des formations d'éco-conduite.

Le recours au télétravail est encouragé, ~~et~~ les agents seront incités à privilégier les ^{le recours} mobilités durables. La sobriété numérique fera l'objet de sensibilisation auprès des agents ayant recours à de telles technologies.

⊕ mobilités durables

~~Les~~ Tous les agents doivent être incités à suivre ces mesures et à améliorer leur sobriété énergétique individuelle. Cependant, ils doivent également être informés des actions collectives et plus globales mises en place (B).

B) Les actions de long-terme nécessitent une évaluation et un suivi des services déconcentrés.

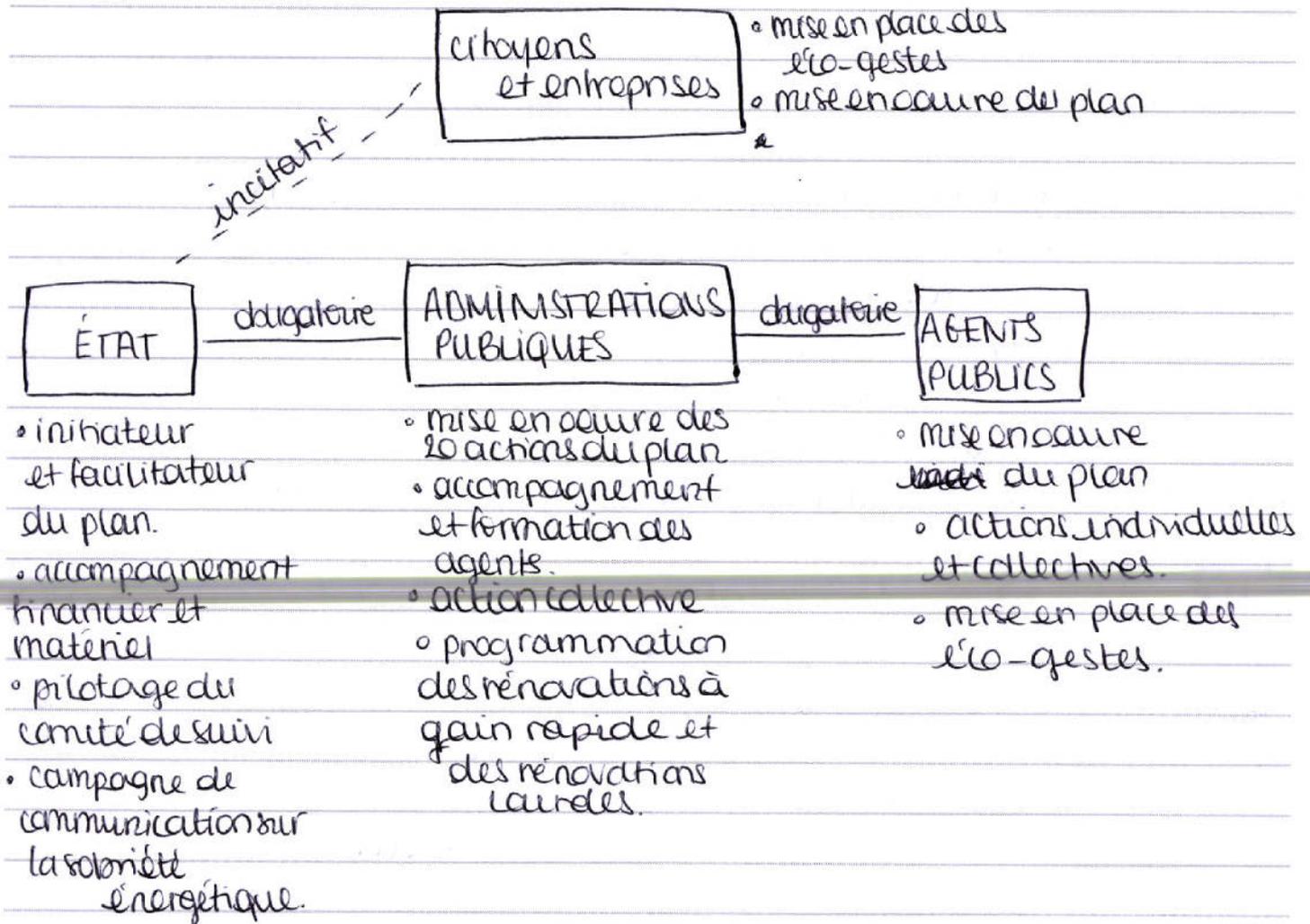
En premier lieu, ~~l'optimisation des équipements~~ l'optimisation des équipements nécessite la mise en place d'une stratégie énergétique relative aux bâtiments tertiaires. Des travaux de rénovation et d'entretien des équipements de ~~mont~~ ^{mont} doivent être programmés. Des projets d'installation d'équipements photovoltaïques doivent être mis en œuvre après concertation, également en ce qui concerne la gestion de la flotte automobile du service et l'amélioration de l'efficacité énergétique des centres de données.

Les services concernés par la commande publique, en particulier les services d'achats, veilleront à systématiser, lors de la conclusion des prochains marchés publics, l'intégration de dispositions relatives à la performance énergétique particulièrement pour les produits consommateurs d'énergie et la livraison des marchandises.

Pour plus de précisions concernant la mise en œuvre de ce plan d'action au niveau des services, l'annexe 2 jointe à la présente note propose un exemple de plan d'action. * des moyens supplémentaires sont prévus par l'État pour faciliter et accompagner la mise en œuvre du plan, notamment par le lancement de l'appel à projet Résidences 2 de la Direction de l'immobilier de l'État (à hauteur de 150 M€) pour les ~~des~~ investissements dans les rénovations (à gains rapides et lauréats)

* il est également
rappelé que

Annexe 1: Cartographie des acteurs du plan de sobriété énergétique.



Annexe 2: Exemple de plan d'action pour la mise en oeuvre à l'échelle d'une sous-préfecture.

Objectif: déployer le plan de sobriété énergétique au niveau de la sous-préfecture.

Echéance: À effet immédiat, selon la temporalité décrite ci-dessous

Action 1) Évaluation de la situation énergétique des services

objectif: définir les besoins et les difficultés propres à la structure

acteurs: ~~sous-préfet~~, ~~direction~~ tous les agents, la direction.

durée: 1 mois

Action 2) Communication et sensibilisation des services.

objectif: informer et sensibiliser les agents au plan de sobriété

acteurs: la direction

durée: 1 journée

Action 3) Déploiement des actions de court-terme

objectif: mettre en oeuvre rapidement les actions qui peuvent l'être facilement

acteurs: tous les agents, la direction

durée: 6 mois

Action 4) Concertations et déploiement des actions de moyen et long-terme (notamment les travaux de rénovation)

objectifs: ~~not~~ mettre en oeuvre les actions de plus long terme, en les ajustant aux besoins de hauts et problématiques des services

acteurs: la direction

durée: approximativement 2 ans

Action 5) Suivi des actions mises en place.

objectif: suivre l'avancement des actions et leurs résultats

acteurs: la direction en lien avec le Comité de suivi nationale

durée: pendant tout le plan.